



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Moulins, le mercredi 7 août 2019

Panne sur le barrage de Naussac : mise en place de mesures temporaires pour faire face à la baisse du débit de l'Allier

Une panne technique a impacté le barrage de Naussac durant la nuit du 4 au 5 août entraînant la fermeture totale des vannes de l'ouvrage et donc l'arrêt momentané des lâchers d'eau du barrage.

Bien que la situation soit revenue à la normale lundi 5 août à 13h, cette fermeture génère une baisse provisoire du débit de la rivière Allier.

Le département de l'Allier est impacté par cette baisse du mercredi 7 août et au samedi 10 août.

Par conséquent, des mesures temporaires de restriction des prélèvements de l'eau sont nécessaires et ont été arrêtées par la préfète de l'Allier.

En complément des mesures déjà en vigueur précédemment, tous les prélèvements sont suspendus :

- **Du mercredi 7 août à 11h au vendredi 9 août à 19h en amont de Châtel-de-Neuvre .**

Communes concernées : Abrest, Bellerive-sur-Allier, Billy, Charmeil, Créchy, Creuzier-le-Vieux, Hauterive, la Ferté-Hauterive, Marcenat, Mariol, Monétay-sur-Allier, Paray-sous-Briailles, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Loup, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Saint-Rémy-en-Rollat, Saint-Yorre, Varennes-sur-Allier, Vichy

- **Du jeudi 8 août à 11h au samedi 10 août à 19h en aval de Châtel-de-Neuvre.**

Communes concernées : Aubigny, Avermes, Bagneux, Bessay-sur-Allier, Bressolles, Châtel-de-Neuvre, Chemilly, Montilly, Moulins, Neuvy, Toulon-sur-Allier, Trévol, Villeneuve-sur-Allier.

à l'exception des prélèvements :

- répondant aux exigences de santé, salubrité publique, sécurité civile et production d'eau potable, abreuvement du bétail
- des prélèvements à partir de retenues d'eau déconnectées
- destinés aux installations autorisées au titre de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Le suivi de la situation est assuré en continu par les services de l'État en lien avec les gestionnaires d'eau potable et les différents usagers.

Chaque citoyen est appelé à faire preuve de civisme pour éviter tout gaspillage et veiller à un usage économe de la ressource en eau.

CONTACT PRESSE

Préfecture de l'Allier - Communication interministérielle
2, rue Michel de l'Hospital- 03016 Moulins Cedex
Tél. 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36 - courriel : pref-communication@allier.gouv.fr
www.allier.gouv.fr - @prefet03